

Image not found or type unknown



## nombre de nuits consécutives autorisée

Par **alaintaff**, le **05/03/2021** à **13:37**

je suis surveillant de nuit qualifié dans un foyer ESAT. poste en CDI à plein temps sur un planning annualisé depuis 13 ans. Avec mon contrat j'ai reçu un planning roulant sur 6 semaines avec un maximum de 3 nuits consécutives. Néanmoins il est de plus en plus fréquent que des séries de 4 nuits me soient imposées, jusqu'à 2 séries /mois. Tout le monde, dans mon entourage me dit que ce n'est pas normal mais je ne trouve aucune info sur le code du travail ou la convention sur cette situation. Réponse néante de la part de la DIRRECTE et de la médecine du travail ( je vis et exerce en Ariège.....) et encore moins de ma hiérarchie. Quelqu'un a-t-il des pistes de recherche sur ce sujet Merci